

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DAC 197** Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 5 mars 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris dont le siège social est situé 71 avenue Henri Martin 75016 Paris X09503/2011-00059 / 31341

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants